

**UNITED STATES DISTRICT COURT (Tribunal fédéral de première instance des États-Unis)
SOUTHERN DISTRICT OF NEW YORK (District sud de New York)
LITIGE SUR LES TITRES DE PETROBRAS IN RE
N° 14-CV-9662 (JSR)**

AVIS D'INSTANCE DE RECOURS COLLECTIF

Destinataires :

- (1) Tous les acheteurs qui, entre le 22 janvier 2010 et le 28 juillet 2015 inclus (la « Période de violation présumée »), ont acheté ou de toute autre manière acquis les titres de *Petróleo Brasileiro S.A. – Petrobras* (« *Petrobras* »), y compris des titres de créance émis par *Petrobras International Finance Company S.A.* (« *PifCo* ») et/ou *Petrobras Global Finance B.V.* (« *PGF* ») à la Bourse de New York (« *NYSE* ») ou conformément à d'autres transactions intérieures (le « Groupe soumis à la Loi sur les opérations boursières ») ; et**
- (2) Tous les acheteurs qui ont acheté ou de toute autre manière acquis des titres de créance émis par *Petrobras*, *PifCo*, et/ou *PGF*, dans des transactions intérieures, directement dans, conformément à et/ou susceptibles d'être liées à une offre publique du 13 mai 2013 enregistrée aux États-Unis et/ou une offre publique du 10 mars 2014 enregistrée aux États-Unis avant que *Petrobras* n'ait mis à disposition de ses détenteurs de titres, de manière générale, un compte de résultat couvrant une période d'au moins douze mois débutant après la date d'entrée en vigueur des offres (le « Groupe soumis à la Loi sur les valeurs mobilières »).**

Un tribunal fédéral a autorisé le présent avis. Il ne s'agit pas d'une sollicitation d'un avocat. Le présent Avis a pour objet de vous informer d'un recours collectif dorénavant en instance auprès du United States District Court for the Southern District of New York (le « Tribunal ») tel que susmentionné (le « Recours »), présumant des violations de la Section 10(b) de la Loi de 1934 sur les opérations boursières et du Règlement 10b-5 de la Commission des opérations de bourse promulgué en vertu des présentes, ainsi que de la Section 11 de la Loi de 1933 sur les valeurs mobilières (les « lois fédérales sur les valeurs mobilières »). La présente action est intentée au nom d'investisseurs dans le cadre de violations présumées des lois fédérales sur les valeurs mobilières par les défendeurs pour avoir prétendument dissimulé un système de corruption et de pots-de-vin pluriannuel et de plusieurs milliards de dollars.

Les défendeurs comprennent *Petrobras*, *PGF*, *Petrobras America Inc.*, *Theodore Marshall Helms*, *PricewaterhouseCoopers Auditores Independentes*, *Maria das Graças Silva Foster*, *José Sérgio Gabrielli de Azevedo*, *Almir Guilherme Barbassa*, *Paulo Roberto Costa*, *José Carlos Cosenza*, *Renato de Souza Duque*, *Guilherme de Oliveira Estrella*, *Jose Miranda Formigli Filho*, *Silvio Sinedino Pinheiro*, *Daniel Lima de Oliveira*, *José Raimundo Brandao Pereira*, *Servio Tulio da Rosa Tinoco*, *Paulo José Alves*, *Gustavo Tardin Barbosa*, *Alexandre Quintão Fernandes*, *Marcos Antonio Zacarias*, *Cornelis Franciscus Jozef Looman*, et les défendeurs soussignés suivants – *BB Securities Ltd.*, *Citigroup Global Markets Inc.*, *J.P. Morgan Securities LLC*, *Itau BBA USA Securities, Inc.*, *Morgan Stanley & Co. LLC*, *HSBC Securities (États-Unis) Inc.*, *Mitsubishi UFJ Securities (États-Unis), Inc.*, *Merrill Lynch Pierce Fenner & Smith Incorporated*, *Standard Chartered Bank*, *Bank of China (Hong Kong) Limited*, *Banco Bradesco BBI S.A.*, *Banca IMI S.p.A.*, et *Scotia Capital (États-Unis) Inc.* (collectivement, les « Défendeurs »). Les Défendeurs ont rejeté les demandes et maintiennent qu'ils ne sont pas responsables du préjudice présumé.

PAR LA PRÉSENTE, VOUS ÊTES INFORMÉ de l'instance du Recours à titre de recours collectif. Le présent Avis vous est adressé car vous êtes susceptible d'être un membre du Groupe dont les droits pourraient être affectés par le présent Recours. Si vous n'êtes pas certain de faire partie des membres du Groupe, contactez le Cabinet d'avocats du Groupe mentionné ci-dessous, ou consultez votre propre avocat.

Un recours collectif est un type de procès au cours duquel une ou plusieurs personnes ou entités formulent des demandes au nom de tous les membres d'un groupe de personnes et d'entités situées à un niveau similaire pour obtenir un avantage monétaire ou une autre mesure réparatoire au profit de l'ensemble du groupe, reconnu comme un groupe. Les Recours collectifs sont utilisés pour décider des questions juridiques et factuelles communes à tous les membres d'un groupe.

Par une Ordonnance datée du 4 mars 2015, le Tribunal a nommé *Universities Superannuation Scheme Limited* (« *USS* ») comme Demandeur principal et a nommé *Pomerantz LLP* comme Cabinet d'avocats principal conformément à la Loi de 1995 sur la réforme des litiges sur les titres du secteur privé. Le 2 février 2016, le Tribunal a certifié deux groupes, – un

Groupe soumis à la Loi les valeurs mobilières et un Groupe soumis à la Loi sur les opérations boursières tels que définis ci-dessus. Le Tribunal a également nommé (i) USS comme Représentant du Groupe pour le Groupe soumis à la Loi sur les opérations boursières, (ii) des demandeurs supplémentaires, le Département de trésorerie d'État de la Caroline du Nord et le Régime de retraite des employés de l'État d'Hawaï comme Représentants du Groupe pour le Groupe soumis à la Loi sur les valeurs mobilières, et (iii) Pomerantz LLP comme Cabinet d'avocats du Groupe. Les Défendeurs rejettent le caractère adéquat du recours collectif et ont cherché à obtenir l'autorisation d'interjeter appel de l'ordonnance certifiant les Groupes. Le Tribunal a fixé la date du procès au 19 septembre 2016.

Pour plus de détails sur les allégations et les décisions du Tribunal, vous pouvez vous rendre sur <http://www.nysd.uscourts.gov/judge/Rakoff>.

VOS DROITS EN TANT QUE MEMBRE DU GROUPE : Si vous avez acheté ou acquis de toute autre manière les titres de Petrobras, y compris des titres de créance émis par PifCo et/ou PGF, à la NYSE ou conformément à d'autres transactions qui ont eu lieu aux États-Unis au cours de la Période de violation présumée, ou que vous avez acheté ou acquis de toute autre manière avant le 11 août 2014, des titres de créance émis par Petrobras, PifCo, et/ou PGF, dans des transactions qui ont eu lieu aux États-Unis, directement dans, conformément à et/ou susceptibles d'être liées à une offre publique du 13 mai 2013 enregistrée aux États-Unis et/ou que vous avez acheté ou acquis de toute autre manière avant le 15 mai 2015, des titres de créance émis par Petrobras, PifCo, et/ou PGF, dans des transactions qui ont eu lieu aux États-Unis, directement dans, conformément à et/ou susceptibles d'être liées à une offre publique du 10 mars 2014 enregistrée aux États-Unis, vous êtes un membre de l'un ou des deux Groupes.¹ *Si vous choisissez de rester un membre de l'un ou des deux Groupes, vous ne devez pas agir de quelque manière que ce soit au cours de cette période.* Vous serez automatiquement inclus dans l'un ou l'autre ou dans les deux Groupes à moins que vous ne demandiez une exclusion conformément à la procédure établie ci-dessous. Votre décision est importante pour les raisons suivantes :

Si vous choisissez de rester dans l'un ou l'autre ou dans les deux Groupes, vous serez lié par toutes les ordonnances et tous les jugements dans le cadre du présent Recours, qu'ils soient favorables ou non. Si les Groupes l'emportent en ce qui concerne les questions communes, ou si un règlement a été conclu, vous pouvez être en mesure de recouvrer des dommages et intérêts. Si les défendeurs l'emportent, vous ne pouvez pas intenter de procès en votre propre nom à l'égard de l'une quelconque des questions décidées dans le cadre du présent Recours. Vos intérêts sont représentés par les représentants des Groupes et le Cabinet d'avocats du Groupe. Vous ne serez pas personnellement responsable des frais ou des honoraires d'avocat à moins que vous n'ayez engagé votre propre avocat. Le Cabinet d'avocats du Groupe a accepté de représenter le Groupe sur une base d'honoraires conditionnels, ce qui signifie que des frais et des honoraires seront recouvrés uniquement s'il réussit à obtenir un recouvrement de la part d'un ou de plusieurs défendeurs. Tous les honoraires d'avocat seront recouvrés par le présent Tribunal sur la base du règlement ou du jugement, le cas échéant, et obtenus au nom des Groupes. Vous pouvez rester un membre des Groupes et choisir d'être représenté par un avocat de votre propre choix. Si vous conservez un avocat distinct, vous serez responsable de ses frais et honoraires d'avocat et cet avocat doit comparaître en votre nom en déposant un Avis de comparution auprès du Tribunal et en l'envoyant au Cabinet d'avocats du Groupe à l'adresse indiquée ci-dessous d'ici au 29 juillet 2016. Veuillez remarquer que si vous vous excluez du Groupe et que vous décidez d'intenter votre propre action individuellement, vous ne pouvez pas être en mesure de faire valoir certaines demandes en raison du délai de prescription, y compris les demandes conformément à la Section 11 relative à l'offre du 13 mai 2013.

Si vous choisissez de vous exclure de l'un ou l'autre ou des deux Groupes, vous ne serez pas lié par tout jugement dans le cadre du présent Recours, ni ne serez éligible pour partager tout recouvrement susceptible d'être obtenu dans le cadre du présent Recours. Si vous choisissez d'être exclu, ou en d'autres termes, que vous vous désengagez du Recours, vous pouvez individuellement faire valoir tous les droits juridiques que vous pouvez avoir contre l'un quelconque des défendeurs.

Si vous cherchez à partager tout recouvrement relatif au Groupe, vous serez tenu de prouver votre adhésion à l'un ou l'autre ou aux deux Groupes en présentant une preuve, entre autres, (i) de vos achats, acquisitions et ventes des titres de Petrobras (y compris des titres de créance émis par PifCo et/ou PGF); (ii) que vous avez acheté des titres de Petrobras dans une transaction intérieure et que vous avez subi un préjudice par la suite, et/ou (iii) que vous avez acheté ces titres de

¹ Les titres de créance portent les numéros CUSIP (numéro d'immatriculation des valeurs mobilières) suivants : US71647NAC39 ; US71647NAB55 ; US71647NAF69 ; US71647NAA72 ; US71647NAD12 ; US71647NAE94 ; US71647NAG43 ; US71647NAH26 ; US71647NAM11 ; US71647NAK54 ; US71647NAJ81 ; et US71647NAL38.

créance conformément à, ou de manière susceptible d'être liée à l'une des offres enregistrées mentionnées ci-dessus. En outre, les Défendeurs peuvent chercher à prouver que vous ne vous êtes pas appuyé sur l'intégrité du marché ou que vous aviez connaissance des fausses déclarations ou des omissions présumées des Défendeurs.

COMMENT S'EXCLURE DE L'UN OU L'AUTRE OU DES DEUX GROUPES : Si vous entrez dans le champ d'application de l'une ou l'autre ou des deux définitions des Groupes et que vous n'en êtes pas exclus de quelque manière que ce soit, vous serez automatiquement considéré comme un membre de l'un ou l'autre ou des deux Groupes à moins que vous ne demandiez une exclusion. Tout membre de l'un ou l'autre ou des deux Groupes peut demander à ne pas être lié par ces procédures. Pour vous exclure de l'un ou l'autre ou des deux Groupes, vous devez envoyer une lettre signée par courrier établissant que vous « demandez l'exclusion » de l'un ou l'autre ou des deux Groupes dans le cadre du « *Litige sur les titres de Petrobras in re*, N° 14-cv-9662. » Assurez-vous de mentionner : (i) votre nom, adresse, et numéros de téléphone, (ii) les détails des transactions relatives aux titres de Petrobras, aux titres de créance de PifCo, et/ou aux titres de créance de PGF, achetés, acquis et/ou vendus au cours des Périodes de violation présumée, y compris les dates d'achat/vente, le montant des actions achetées ou vendues, et le prix de ces achats ou ventes, et (iii) la signature de la personne ou de l'entité demandant l'exclusion, ou de son représentant autorisé. Votre demande d'exclusion n'entrera pas en vigueur si elle ne contient pas toutes ces informations. Vous devez ensuite envoyer votre demande d'exclusion par courrier, affranchie au plus tard le 29 juillet 2016, à : Petrobras Securities Litigation, Notice Administrator, c/o GCG, P.O. Box 10280, Dublin, OH 43017-5780.

Vous ne pouvez pas vous exclure de l'un ou l'autre ou des deux Groupes par téléphone ou par courriel. Si votre demande d'exclusion est envoyée par courrier dans les délais et suit les exigences ci-dessus, vous ne serez pas lié par tout jugement dans le cadre du présent Recours. Toutefois, si vous demandez une exclusion de manière valide, vous ne serez alors pas éligible au partage de tout recouvrement dans le cadre du présent Recours. Ne demandez pas une exclusion si vous souhaitez participer au présent Recours en tant que Membre d'un Groupe.

CABINET D'AVOCATS DU GROUPE : Le Cabinet d'avocats du Groupe est Pomerantz LLP, 600 Third Avenue, New York, New York 10016, (212) 661-1100.

VEUILLEZ TENIR VOTRE ADRESSE À JOUR : Pour aider le Tribunal et les parties à tenir à jour une liste précise des Membres des Groupes, veuillez mettre à jour votre nom et vos coordonnées. Pour mettre à jour ces informations en ligne, rendez-vous sur www.PetrobrasSecuritiesLitigation.com, ou envoyez ces informations par courrier à : Petrobras Securities Litigation, Notice Administrator, c/o GCG, P.O. Box 10280, Dublin, OH 43017-5780. Si le présent Avis vous a été remis par le service postal, ou s'il vous a de toute autre manière été envoyé à une adresse qui n'est désormais plus valable, vous devez immédiatement contacter l'Administrateur des avis et lui indiquer votre adresse actuelle. Si l'Administrateur des avis ne possède pas votre adresse actuelle, vous ne pouvez pas recevoir d'avis relatif aux évolutions importantes du présent Recours, ou des informations concernant tous règlements obtenus au profit du Groupe.

OÙ VOUS POUVEZ VOUS PROCURER DES INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES : Le présent Avis fournit uniquement un résumé du procès et des demandes formulées par les demandeurs. Pour des informations plus détaillées, vous pouvez contacter le Cabinet d'avocats du Groupe, appeler l'Administrateur des avis au (855) 907-3218, ou vous rendre sur <http://www.nysd.uscourts.gov/judge/Rakoff> ou sur www.PetrobrasSecuritiesLitigation.com. Pour obtenir une copie du présent avis en espagnol, en portugais, en français, en néerlandais, en allemand, en japonais ou en chinois, rendez-vous sur www.PetrobrasSecuritiesLitigation.com. **VEUILLEZ NE PAS APPELER OU ÉCRIRE AU TRIBUNAL OU AU GREFFE EN VUE D'OBTENIR DES INFORMATIONS OU DES CONSEILS.**

AVIS SPÉCIAL AUX COURTIER EN VALEURS MOBILIÈRES ET AUX AUTRES MANDATAIRES : Si vous avez acheté ou de toute autre manière acquis les titres de Petrobras, y compris des titres de créance émis par PifCo et/ou PGF au cours de la Période de violation présumée, ou que vous avez acheté ou de toute autre manière acquis avant le 11 août 2014, des titres de créance émis par Petrobras, PifCo, et/ou PGF dans une offre publique du 13 mai 2013 enregistrée aux États-Unis ou que vous avez acheté ou de toute autre manière acquis avant le 15 mai 2015 des titres de créance dans une offre publique du 10 mars 2014 enregistrée aux États-Unis pour l'intérêt à titre bénéficiaire de toute personne ou entité autre que vous-même, vous devez, **DANS UN DÉLAI DE DIX (10) JOURS À COMPTER DE LA RÉCEPTION DU PRÉSENT AVIS PAR VOS SOINS**, soit (a) demander à l'Administrateur des avis un nombre suffisant de copies de l'Avis à remettre à tous ces bénéficiaires économiques, et dans un délai de sept (7) jours calendaires à compter de la réception de ces Avis, les transmettre à ces bénéficiaires économiques ; ou (b) fournir une liste des noms et

des dernières adresses connues de chaque personne ou entité à laquelle vous avez acheté ces titres au cours de la période concernée à l'Administrateur des avis.

Si vous choisissez l'option (a) ci-dessus, vous devez envoyer une déclaration à l'Administrateur des avis confirmant que l'envoi a eu lieu et vous devez conserver vos données d'affranchissement pour les utiliser en lien avec tous les avis ultérieurs susceptibles d'être émis dans le cadre du présent Recours. Si vous choisissez l'option (b), l'Administrateur des avis enverra une copie de l'Avis aux bénéficiaires économiques. Toutes les communications écrites concernant ce qui précède doivent être adressées à l'Administrateur des avis à : Petrobras Securities Litigation, Notice Administrator, c/o GCG, P.O. Box 10280, Dublin OH 43017-5780.

Vous êtes autorisé au remboursement de vos dépenses raisonnables réellement engagées en conformité avec ce qui précède, y compris le remboursement des dépenses d'affranchissement raisonnables et des coûts raisonnables relatifs à l'obtention des noms et adresses des bénéficiaires économiques, à condition que vous soumettiez une facture à l'Administrateur des avis dans les délais. Ces frais et dépenses raisonnables seront payés sur demande et sur présentation de la documentation d'appui appropriée. Toutes les demandes de remboursement doivent être envoyées à l'Administrateur des avis.

Date : 9 mai 2016

PAR ORDONNANCE DU TRIBUNAL
United States District Court
for the Southern District of New York
(Tribunal fédéral de première instance des
États-Unis pour le District Sud de New York)